Régles concernant les activités sportives de l'Association sportive (mercredi après midi)

publié le 11/10/2016

Descriptif :

Je souhaite vous informer qu'en cas de non réception des convocations signées par les parents avant le mercredi 12h, les élèves ne pourront participer à l'activité sportive prévue. Il est nécessaire d'anticiper cette remise de documents auprès des professeurs concernés.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.